



## Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 05 JUILLET 2022 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-deux, et le cinq juillet, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle CHERPIN, sous la présidence de Monsieur VIVIER MERLE Christian, Maire.

**Présents :** M. Christian VIVIER MERLE, Maire – M. Vincent LAVERRIERE – Mme Isabelle GRANJON – M. Yves KENSICHER – Mme Valérie MEHU – M. Bernard BOURBON – M. Gilles BERTELLI – M. Yves MORIAUD – Mme Blandine MAZALLON – Mme Clarisse SCUILLER - Mme Aurélie BOISSY – M. Anthony DEBRUN – Mme Bélanda BRIAND

**Excusés avec pouvoir :** M. Bertrand SEUBE (donne pouvoir à Mme Bélanda BRIAND)

**Absent :** Hélène BORIE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 mai 2022
3. Informations sur les décisions prises par le maire par délégation du conseil
4. Création d'emplois non permanent pour faire suite à un accroissement temporaire d'activité
5. Demande de subvention de l'association Chantheizé
6. Point sur les commissions communales
7. Questions diverses

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du texte précité, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil pour la présente session.

### 1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Gilles BERTELLI est désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions.

### 2. Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 07 juin 2022

Le compte-rendu du conseil municipal a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux par voie électronique le 21 juin 2022. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu.

### 3. Information sur les décisions prises par le maire par délégation du conseil

Néant

### 4. Création d'emplois non permanent pour faire suite à un accroissement temporaire d'activité

#### Délibération n° 2022-24B

Rapporteur : Isabelle GRANJON, Adjointe à la vie scolaire

Madame GRANJON Isabelle rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

M. le Maire expose également au conseil municipal qu'il faut faire face à un accroissement temporaire d'activité dans le secteur scolaire et périscolaire et propose de créer, à compter du 01/09/2022 :

- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 30,53/35<sup>ème</sup>.
- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 23,49/35<sup>ème</sup>

- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 8,29/35<sup>ème</sup>
- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 7,20/35<sup>ème</sup>
- un emploi non permanent sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est de 13,27/35<sup>ème</sup>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité (14 voix pour) :

- DE CRÉER les emplois permanents cités ci-dessus
- DE FIXER la rémunération par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés au budget de l'exercice en cours.
- AUTORISE M. le Maire à procéder au recrutement des agents contractuels

## 5. Demande de subvention de l'association

---

### Délibération n° 2022-25

Rapporteur : Christian VIVIER MERLE, Maire

Par courrier en date du 02/06/2022, l'association Chantheizé sollicite une participation financière pour l'année 2022. Le bureau de l'association a été complètement renouvelé en 2022 pour permettre à Chantheizé de continuer à exister et le chef de cœur a exceptionnellement prolongé sa participation d'une année pour que l'association puisse continuer.

Le recrutement d'un nouveau chef de cœur (2040€ au lieu de 1000€) pour la prochaine saison nécessite le doublement des cotisations et une gestion serrée des dépenses pour le concert anniversaire du 26/06/2022.

Pour rappel, en 2021, la commune a versé une subvention de 350€.

Afin de soutenir l'association, M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (14 pour) :

- DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association CHANTHEIZE pour l'année 2022 ;
- D'IMPUTER la dépense au compte 6574 du budget communal

## 6. Point sur les commissions

---

- Commission bâtiments, réseaux et voirie :
  - **Travaux rénovation énergétique** : Les travaux vont débuter prochainement.
  - Travaux école : L'architecte proposera dans les prochains jours une première proposition pour l'aménagement de la cantine.
  - **Lotissement « Terrasse des Levant » au hameau de Ruissel** : Un constat a été fait sur place avec le Cabinet BOUSSION pour faire un point sur la finition au niveau de la mairie et de l'aménagement au niveau des délimitations. Une réunion est prévue après le 15/09/22 pour faire le point avec les co-propriétaires. Il est demandé à M. BERTELLI de reprendre les permis de construire et de se rendre sur place pour vérifier la conformité de l'aménagement des abords.
- Commission vie de village – tourisme
  - **Forum des associations du 03/09/2022** : Les banderoles seront installées la semaine d'avant. L'affiche sera transmise par mail aux parents d'élèves.
  - **14 juillet** : service à table. Rdv sur place à 14h00 pour l'installation. Apéritif servi par les élus.
  - **Concours « village Fleuris des Pierres Dorées »** : Passage du jury le 19/07/22 à 9h00

- **Concours « Villes et villages fleuris »** : Passage du jury régional le 19/07/22 à 13h45
- **Evènement Géoparc le dimanche 04/09/2022** : Des ateliers seront proposés tout au long de la journée à partir de 08h30. Inauguration de la table d'orientation UNESCO et du Déambule à 11h00.
- Commission affaires sociales et scolaires :
  - **Organisation de la rentrée scolaire** : 17 petite section, 8 moyenne section, 21 grande section, 16 CP, 18 CE1, 16 CE2, 18 CM1, 10 CM2 soit 124 enfants. La nouvelle directrice, Mme Sandrine BELLOUARD, prendra ses fonctions le 08/07/22. Le nom des successeurs de Mme LAVERRIERE et M. THEVENET ne sont pas connus à ce jour. Le pédibus, mis en place par le sou des écoles, est pérennisé pour la prochaine rentrée scolaire. 50 enfants iront à la piscine à ANSE entre janvier et avril.
  - **Conseil municipal des enfants** : Sensibilisation sur les déjections canines dans le village. Installation des distributeurs à sacs et parc à chien. Mise en place d'une boîte à livres.
- Commission communication :
  - **Bulletin municipal** : en cours de rédaction.

## 7. Questions diverses

---

- **Campagne de stérilisation des chats aux lieu-dit « Le Boitier » et « Le Laurent »** : Une campagne de stérilisation sera mise en place courant septembre.
- **Recensement de la Population 2023** : L'enquête se déroulera du jeudi 19 janvier 2023 au 18 février 2023 par 3 agents recenseurs. Un recrutement sera lancé début septembre.

Clôture de la réunion à 22h00

Prochaine réunion de conseil les mardis à 20h30  
 13 septembre 2022  
 11 octobre 2022  
 08 novembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé et après communication des dates de réunions à venir, la séance est levée.

Le Maire, Christian VIVIER MERLE

